

Gestion des rappels de valeur de point

Retrouver notre tutoriel vidéo [ici](#)

La gestion des rappels de la valeur de point est un utilitaire disponible en GRH au travers de menu Traitements divers. Cet outil permet la régularisation des salaires suite à la mise en place tardive ou à effet rétro actif d'une nouvelle valeur de point. Un ajustement des salaires sera à appliquer sur une période donnée conformément à un différentiel de valeur de point.

Gestion des rappels de valeur de point

Important : La gestion des rappels de valeur de point est un outil qui s'applique pour l'ensemble des salariés émergeant à une convention collective. Ce rappel est donc à appliquer par le service RH en charge de l'élaboration des bulletins de paye.

La gestion des rappels de valeur de point est accessible au travers d'un droit utilisateur.

Avant de mettre en œuvre la gestion des rappels de valeur de point il est nécessaire de modifier les rubriques d'heures, qui ne sont pas initialement des rubriques en point, mais qui doivent néanmoins être rappelés et imprimées à part. C'est le cas des rubriques d'heures (heures complémentaires, supplémentaires)

Mise en conformité des rubriques

1. Dans le menu Fichiers Généraux, cliquer sur Rubriques,
2. Identifier les rubriques de paye faisant parties du brut,
3. Sélectionner par exemple, 'heures supplémentaires à 50 %', dans la signalétique de la rubrique, cocher la case Rubrique en heure et valider les modifications. Procéder de façon identique sur les rubriques de même type.

Rubrique de paye H_SUP50 (Heures supplémentaires à 50%)

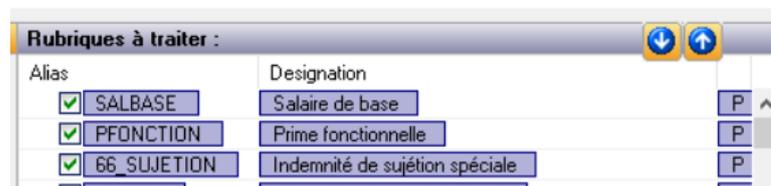
Alias	H_SUP50	Ne plus utiliser la rubrique	<input type="checkbox"/>
Désignation	Heures supplémentaires à 50%		
		Sens :	<input checked="" type="radio"/> Débit <input type="radio"/> Crédit
Rubrique en Point	<input type="checkbox"/>	Rubrique en Heure	<input checked="" type="checkbox"/>
Unicité à l'édition	<input type="checkbox"/>	Multiples instances autorisé	<input checked="" type="checkbox"/>
		Toujours Valorisée	<input type="checkbox"/>
		Rubrique d'écrasement	<input type="checkbox"/>
Imprimer sur le bulletin	<input checked="" type="checkbox"/>	sous contrôle de valorisation	<input type="checkbox"/>
		Via une condition utilisateur	<input type="checkbox"/> Définir...
		sur les formules :	<input type="checkbox"/> BASE <input type="checkbox"/> TAUX <input type="checkbox"/> MONTANT
<input type="checkbox"/> Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle			

Gestion des rappels de valeur de point.

La gestion des rappels de valeurs de point est accessible via le menu traitement divers, Rappel de la valeur de point. Préalablement à la mise en œuvre de cet outil, il conviendra d'appliquer la nouvelle valeur de point au sein de la convention collective (CF. menu Paramètres généraux – Convention)



1. Procéder à l'ajout d'un rappel en cliquant sur l'icône prévu à cet effet .
2. Sélectionner la convention applicable à ce rappel, un affichage des salariés concerné par cette convention s'affiche automatiquement.
3. Indiquer la période de référence au rappel.
4. Mentionner la nouvelle valeur de point.
5. Sélectionner les rubriques concernées l'application du rappel. Cliquer sur la flèche dirigée vers le bas pour tout sélectionner.



6. Procéder à la vérification du paramétrage des rubriques itératives. Le bouton paramétrage des bases de référence  permet de paramétrer les rubriques itératives utilisées pour le calcul du prix de l'heure.
7. Cliquer sur le bouton 'executer'  afin de calculer le rappel.
8. Lorsque le traitement est terminé, cliquer sur le bouton Imprimer. Un listing de régularisation est disponible avec le détail chiffré pour chaque salarié, y compris les salariés ayant quitté la structure durant la période de référence.
9. Cliquer sur le bouton 'générer le rappel' pour inscrire celui-ci dans les variables de paye du mois en cours. La rubrique RAPPELVP est mouvementé.

Remarque : Vous pouvez relancer le calcul du rappel et la génération autant de fois que nécessaire, chaque nouvelle manipulation remplace la précédente.

Quand la période de paye est close, la codification du rappel n'est plus modifiable

On ne peut pas effectuer de rappel sur la période en cours

Ces informations sont inscrites dans l'aide en ligne de l'application de GRH.
